

Udaf 35
1, rue du Houx, 35700 RENNES
T : 02 30 03 95 60
Site internet : <https://udaf35.fr>
Responsable :
Fabien TOCQUE (directeur) ; Marina MARTIN
(responsable des services Habitat regroupé et Accès aux droits)

Structure

Les Ajoncs Fleuris (UDAF 35)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 19

Public

Public : Hommes seuls et femmes seules
Accès mobilité réduite : Oui
Accueil d'usagers avec chien : Les petits animaux peuvent être acceptés au cas par cas, mais pas les chiens

Hébergement

Modalité Hébergement : 19 logements individuels diffus, de type maisonnettes, au sein d'une résidence arborée d'une cinquantaine de logements
Descriptif : Logements de plain-pied avec entrée individuelle, dégagement avec placard, espace séjour et chambre, espace cuisine semi-ouvert et une salle de bain fermée (T1 de 40 m2). Chauffage au gaz

Localisation géographique

Situation de l'établissement : Les Ajoncs Fleuris, 35650 LE RHEU
Accessibilité de l'établissement : Bus 54, arrêt Bouleau (Le Rheu)

Participation financière

Participation à l'hébergement : Loyer modéré selon plafonds Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS) ou Prêt locatif intermédiaire (PLI)

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Animations et projets communs à définir avec les locataires (repas à thèmes, ateliers cuisine, spectacles, sorties à thèmes, participation à certaines animations dans la commune et à l'extérieur, jardin partagé en relation avec le voisinage, etc.).
La résidence dispose d'un logement aménagé en bureau pour les professionnels de l'Udaf 35 et disposant d'un espace collectif accessible en autonomie par les locataires (TV, poste informatique, cuisine, etc.).

Orientation

Orientation en maison relais par la Commission locale de l'Habitat (CLH) sur demande de Relogement social prioritaire (RSP) / Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la maison relais / Rencontre du candidat, accompagné de son référent social, avec les professionnels de la maison relais pour une présentation des lieux et du fonctionnement du dispositif / Entretien d'évaluation du candidat par le gestionnaire de la maison relais / A la disponibilité d'un logement, commission d'admission partenariale et présentation des candidatures / Si admissibilité de la candidature prononcée en commission partenariale, admission en maison relais organisée et planifiée avec les professionnels et le gestionnaire de la maison relais

Remarque

Présence de deux travailleurs sociaux la journée en semaine et partiellement le samedi

PHOTO

